

# Ça avance doucement pour les fonctionnaires !

FONCTIONNAIRES ORANGE

## Prévoyance : un contrat collectif en ligne de mire au 1<sup>er</sup> janvier 2021 !

En mai 2020, 29000 fonctionnaires d'Orange ne bénéficiaient pas d'un contrat collectif de **prévoyance** (arrêt de travail, incapacité, invalidité, décès...) financé par l'entreprise. Les collègues de droit privé disposent de garanties de très bon niveau depuis un accord d'entreprise de 2001 (signé par SUD).

Si 85% des fonctionnaires bénéficient du contrat individuel dit « statutaire » auprès de la Mutuelle Générale, **la cotisation mensuelle moyenne autour de 80€ est supportée intégralement par le fonctionnaire sans aucune aide de l'entreprise**. Dans le régime collectif des salarié-e-s de droit privé, Orange prend en charge les cotisations à près de 65%.

De plus, des centaines de fonctionnaires sont actuellement sans couverture prévoyance depuis la mise en place en 2018 du contrat collectif santé obligatoire, parce qu'ils/elles ont dû résilier leurs garanties santé/prévoyance contractées auprès d'un autre organisme. Ou parce qu'ils/elles n'en ont jamais eues...

SUD et d'autres OS demandaient depuis des années l'ouverture d'une négociation sur la mise en place d'un contrat collectif de prévoyance pour les fonctionnaires d'Orange, avec un **alignement des garanties entre personnels de l'entreprise quel que soit le statut**.

Fin juin 2020, la direction a enfin daigné ouvrir une négociation. Un appel d'offres vers 7 assureurs, sur la base de garanties équivalentes entre personnels d'Orange, a abouti au choix final le 12 novembre du **partenaire historique La Mutuelle Générale**, qui gère par ailleurs depuis 2018 le contrat santé des fonctionnaires.

La négociation sur la **répartition de la cotisation** entre entreprise et fonctionnaires s'est engagée poussivement avec une direction harpagon comme en négociation salariale qui a proposé 50% puis 55% de participation. A ce stade, la proposition est **indécente** et compromet une conclusion rapide !

**SUD revendique une prise en charge à 80% minimum par Orange de la cotisation prévoyance des fonctionnaires**. C'est le taux de prise en charge par Orange de la dernière augmentation de cotisation des salarié-e-s de droit privé en 2019. C'est un taux qui existe dans les contrats prévoyance de filiales Orange et à **OBS SA, Orange prend même en charge 100% de la cotisation jusqu'au Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS)**, qui est de 41136€ en 2020. Pour information, plus de 40% des fonctionnaires d'Orange touchent un salaire global brut annuel de 35000€ au plus !

Avec les millions d'euros d'économies réalisées pendant des années, Orange doit prendre en charge le **surcoût de son immobilisme**, qui a vu la population concernée vieillir pour atteindre 58 ans en moyenne et donc le coût des garanties augmenter ! Le coût global du régime pour Orange suivra à la baisse les effectifs de fonctionnaires qui décroissent de 4 à 5000 personnes par an en moyenne ! En 2025 à l'échéance du plan Engage, il restera à peine plus de 10000 fonctionnaires !

La part de cotisation des fonctionnaires doit être sensiblement inférieure à ce qu'ils paient majoritairement aujourd'hui dans le contrat statutaire, même si les garanties ne sont pas les mêmes. **SUD revendique une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2021**, ce qui nécessite un accord signé rapidement à la majorité des OS. Si la direction fait l'effort attendu vers ses fonctionnaires, SUD pourrait signer l'accord, comme nous avons été signataires de tous les accords santé et prévoyance à Orange depuis 2001 !

## Révision des grilles indiciaires (PPCR 2) : le Conseil d'Etat valide le projet Orange !

Au terme d'une **concertation pour la forme** avec les OS, mais surtout d'un **long processus administratif de plus de 2 ans** passé par le Ministère de la Fonction Publique et le Ministère du Budget, le Conseil d'Etat vient en bout de chaîne de rendre un avis favorable à la réforme des grilles indiciaires soumise par Orange.

**La réforme Orange, à la fois indiciaire et statutaire**, améliore de quelques points d'indice les conditions du départ à la retraite des fonctionnaires, en concentrant le **gain sur les derniers échelons des grades**. Globalement, les grilles proposées par Orange ont été validées. Cependant, la DGAFP a supprimé des dispositions jugées « trop généreuses », notamment dans les tableaux de promotion !

La mise en œuvre de la réforme dépend de la signature des décrets, qui pourrait intervenir avant la fin 2020, mais la prudence reste de mise. La mise en paie s'effectuerait alors sous 2 à 3 mois avec effet rétroactif.

Pour les bénéficiaires, la transition vers la chute de revenus à la retraite sera un peu moins brutale et c'est une bonne chose. Néanmoins, SUD avait déjà déploré que le projet transmis par Orange ne porte pas sur **l'ensemble de la carrière** des fonctionnaires, contrairement à l'objectif affiché du PPCR dans la Fonction Publique. Par ailleurs, des milliers de fonctionnaires **déjà partis à la retraite** ou qui n'auront pas le temps de **consolider** le nouvel indice 6 mois avant de partir seront écarté-e-s du bénéfice de la réforme.

**Orange doit améliorer les déroulements de carrière et les conditions de départ à la retraite de ses fonctionnaires. Les bilans de promotions et ARCQ sont édifiants, les fonctionnaires sont moins reconnu-e-s que les salarié-e-s de droit privé, c'est un bras d'honneur fait à l'histoire de l'entreprise !**